

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE907

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 66, substituer aux mots :

« en présence d'un plan de sauvegarde en vigueur »,

les mots :

« en cours d'exécution d'un tel plan ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.